



SCoT
et



Pays de Châlons
en Champagne

**Diagostic territorial -
comptes rendus
des ateliers de travail**

Comptes rendus des ateliers thématiques et territoriaux du SCoT & du Pays de Châlons

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et de la charte de développement durable du pays, huit ateliers thématiques ont été organisés du 22 octobre au 22 novembre 2008 sur des thèmes présentant un enjeu significatif pour le développement du territoire.

Ces ateliers thématiques ont été suivis de réunions organisées dans le cadre des commissions géographiques du Syndicat mixte du 1^{er} au 15 décembre 2008.

Chaque atelier, d'une durée de 2 H 30, était co-animé par les chargés de mission de l'AUDC et les intervenants du groupement de bureaux d'études OPERA/TETRA. Un diaporama présentant la synthèse des diagnostics et un questionnaire sur les enjeux servaient de support à la discussion. Des représentants des services de l'Etat et des collectivités territoriales, des chambres consulaires et de la société civile étaient invités à participer à ces échanges dans l'optique de concrétiser la démarche d'association qui est celle du SCoT et le dialogue avec la société civile qui caractérise la démarche de pays. Ce dialogue avec la société civile est évidemment appelé à se poursuivre dans le cadre du conseil de développement.

La participation à ces ateliers nous a permis de réunir près de 250 participants et de définir un cadre de réflexion qui a été soumis aux membres des trois commissions territoriales qui se ont réuni environ 90 personnes du 1er au 15 décembre.

Bilan quantitatif et qualitatif des ateliers thématiques :

- Atelier "économie" du 22 octobre 2008 : 22 participants pour 44 invités,
- Atelier "agriculture" du 22 octobre 2008 : 21 participants pour 28 invités,
- Atelier "démographie-habitat" du 23 octobre 2008 : 18 participants pour 33 invités,
- Atelier "tourisme" du 23 octobre 2008 : 25 participants pour 28 invités,
- Atelier "ressources en eau" du 24 octobre 2008 : 19 participants pour 43 invités,
- Atelier "offre de services" du 24 octobre 2008 : 22 participants pour 26 invités,
- Atelier "environnement-paysages" du 22 novembre 2008 : 20 participants pour 52 invités,
- Atelier "transport/déplacements" du 22 novembre 2008 : 25 participants pour 47 invités.

Atelier 1 : ECONOMIE

Le Pays de Châlons-en-Champagne ne profite ni d'un sentiment d'appartenance de ses habitants, ni d'une image positive à l'extérieur. Il faudrait d'ailleurs, en terme d'image, parler plutôt "d'absence d'image". Pourtant, au dire des acteurs économiques, le territoire bénéficie d'un haut niveau d'infrastructures et d'équipements, d'un bon positionnement et d'un cadre de vie attractif.

Suite à ce constat, il y a cinq pistes à suivre pour l'élaboration du projet de territoire :

- Le secteur public représente un pan important de l'économie et le territoire doit s'organiser s'il souhaite pouvoir bénéficier des services mis en délégation dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Il y a des opportunités dans le maintien et la création d'emplois à saisir dans le cadre de la transformation interne du secteur public en général.
- L'offre de formation et son imbrication avec le monde de l'entreprise est l'un des leviers à actionner pour favoriser le développement du pays. Châlons-en-Champagne est une zone "faible" dans une région elle-même fragile sur le plan de l'économie de la connaissance.
- L'économie de la connaissance peut permettre au territoire de se positionner sur des niches ou des créneaux spécifiques. Châlons n'est pas dotée d'un appareil universitaire de grandes écoles à l'équivalent des très grandes métropoles nationales mais possède quand même un capital assez satisfaisant à cet égard et doit développer une politique de niches

en jouant sur les effets de réseaux. Elle doit définir des créneaux et acquérir de la visibilité dans quelques créneaux ou niches bien choisis.

- Le développement de l'Aéroport International de Paris-Vatry est souhaité par tous mais semble conditionné à une intensification des liens avec Aéroports de Paris. L'agglomération de Châlons et l'Aéroport de Paris-Vatry sont considérés comme deux produits complémentaires qu'il faut continuer à développer parallèlement en terme de logistique. Plus largement, il faut imaginer et projeter un positionnement multimodal du territoire à une échelle de 15 ans.
- L'agriculture est fondamentale dans l'économie du Pays de Châlons. L'enjeu porte désormais sur la transformation sur place des produits agricoles jugée insuffisante.
- La présence militaire est un atout mais aucune stratégie globale n'existe pour assurer la pérennité de la présence militaire et pour tirer parti du rassemblement d'hommes, de compétences et de moyens. Il y a plus et mieux à faire en terme de valorisation de ces ressources humaines qui sont un des rares flux migratoires à entrer dans le Pays de Châlons.

Atelier 2 : AGRICULTURE

Le Pays de Châlons est fortement marqué par l'empreinte économique de l'agriculture et constitue un bassin de production performant qu'il convient d'inscrire dans les perspectives nouvelles de valorisations non alimentaires des productions agricoles.

De ce point de vue, le pôle Industrie et Agro-Ressources (IAR) représente un atout de développement et un gisement d'emplois pour le moyen terme et un facteur d'équilibre territorial à condition de porter une attention particulière aux points suivants :

- La maîtrise de la consommation foncière et la protection des espaces agricoles sont une condition du maintien d'une agriculture dynamique.
- Le Pays doit s'organiser pour définir une offre foncière (1 à 3 grandes zones) combinant desserte autoroutière et ferroviaire, ressource en eau et éloignement suffisant par rapport aux zones habitées pour accueillir le développement industriel lié aux nouvelles valorisations.
- Le zonage du pôle IAR, qui ne prend en compte que l'agglomération, doit être étendu au territoire du Pays.
- Le monde agricole, qui a pris conscience de l'intérêt d'améliorer l'image du territoire en termes d'environnement et de paysage est d'accord pour participer à une réflexion sur une notion de "trame verte" en privilégiant les logiques de partenariat et de volontariat.
- Les enjeux environnementaux sont pris en compte et nécessitent le développement de la recherche et de l'innovation (ex : amélioration du bilan énergétique de la filière luzerne). Après l'éolien, l'agriculture pourrait contribuer au développement des énergies renouvelables dans le cadre de fermes photovoltaïques ou de la valorisation de la biomasse.

Atelier 3 : HABITAT

Cet atelier a entamé une réflexion sur l'adaptation de l'offre en logements aux enjeux démographiques et sur la nécessité d'assurer une production équilibrée tenant compte de l'objectif de maillage du territoire, du soutien au développement économique et d'une consommation juste du foncier.

Les perspectives suivantes ont été retenues :

- Le territoire doit intégrer, à côté d'une production neuve plus diversifiée et mieux répartie sur l'ensemble du territoire, l'adaptation du parc existant aux enjeux du développement durable. La diversification doit concerner les produits proposés s'agissant des statuts d'occupation (plus de locatif) et le type d'habitat par rapport au produit dominant du lotissement en accession à la propriété.
- L'offre de logements devra tenir compte des conséquences du vieillissement de la population et de la nécessité de préserver une offre de services et le lien social entre les générations.

- Le Pays doit s'interroger sur la mise en place d'une véritable politique de l'habitat à l'échelle des communes du Pays de Châlons appuyée sur un observatoire de l'habitat permettant une meilleure connaissance de l'offre et de la demande et une adaptation rapide et coordonnée des réponses.

Atelier 4 : TOURISME

Il y a eu dans l'atelier un accord pour plus et mieux de tourisme ce qui constitue à la fois un élément de diagnostic et une orientation pour le projet de territoire. Plusieurs axes de travail ont été retenus :

- Le territoire souffre d'un manque d'identité et d'attractivité auquel il est urgent de répondre. Les actions de communication à envisager doivent cibler la population locale dans la mesure où les meilleurs ambassadeurs d'un territoire sont ses habitants.
- La situation géographique du Pays de Châlons en tant que territoire situé "au milieu de sites touristiques majeurs" (vignoble, Parc Naturel de la Montagne de Reims, Lac du Der, ...) n'est pas un handicap mais elle implique clairement une collaboration forte avec les territoires voisins qui ont parfois des atouts touristiques plus évidents et mieux mis en valeur.
- Le "recensement" des produits touristiques pourrait constituer la première action tangible pour développer les liens entre les acteurs du tourisme et faire connaître les atouts du territoire.
- L'offre touristique du Pays de Châlons apparaît comme multithématique (tourisme urbain, de mémoire, tourisme vert...) ce qui permet de favoriser une diffusion de l'activité sur le territoire mais rend plus complexe la définition d'un positionnement.
- Plusieurs atouts sont à considérer en priorité pour renforcer le positionnement du territoire et notamment le tourisme de mémoire et l'inscription de la Vallée de la Marne sur le tracé de la voie verte Paris-Prague.
- Par ailleurs et à plus long terme, l'Aéroport International de Paris-Vatry pourrait renforcer significativement les chances d'augmenter la fréquentation touristique du territoire si des vols passagers y sont organisés (en lien sans doute avec une amélioration de la desserte ferroviaire de l'Aéroport).

Atelier 5 : GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

La consommation de la ressource se répartit globalement comme suit : 1/3 irrigation – 1/3 eau potable – 1/3 industrie. Au vu de la vulnérabilité de la nappe de la craie notamment à la pollution par les nitrates, la priorité doit être donnée à la préservation de la ressource en eau autour des axes de travail suivants :

- Il faut s'appuyer sur les Bassins d'Alimentation de Captage qui sont les zones principales d'intervention pour la préservation de la qualité de l'eau potable.
- Les actions engagées pour la mise en place de systèmes de gestion collective de la ressource en eau pour l'irrigation en tenant compte des besoins de la plante et pour éloigner les forages par rapport aux cours d'eau de la nappe de la craie sont des exemples à suivre pour préserver la biodiversité des cours d'eau.
- Les zones humides associées au cours de la Marne doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il convient notamment de veiller au renouvellement de ces milieux en tenant compte d'un fuseau de mobilité de la rivière.
- La définition d'une trame verte et une trame bleue comme facteurs favorables à la préservation de la ressource en eau, au maintien de la biodiversité, à l'image du territoire et à la qualité du cadre de vie sont des axes à développer dans le futur SCoT en liaison avec des actions d'animation à l'échelle du pays.
- Enfin, la question de l'agriculture bio comme une solution pour protéger la qualité de la ressource en eau a été posée et a reçu des réponses diverses entre l'atelier consacré à l'agriculture et celui consacré à la gestion durable de la ressource en eau.

Atelier 6 : SERVICES A LA PERSONNE

En matière d'armature urbaine, le Pays de Châlons a l'avantage de présenter un habitat non diffus, structuré d'abord autour de Châlons (place centrale de premier rang), puis autour des centres bourgs ou places d'appui (Mourmelon-le-Grand, Suippes, Courtisols, Pogny...). Ce maillage est à préserver et à renforcer pour développer une offre de services sur le territoire.

Le projet de pays doit faire vivre cette armature urbaine autour des axes de travail suivants :

- L'affirmation du principe de "juste proximité". Toutes les places d'appui n'auront pas les attributs et les services de la place de premier rang. Il n'y aura pas d'IUT et des écoles des Arts et Métiers partout. Mais il faut faire vivre, notamment les centres bourgs ou places d'appui, des services à la personne qui permettent de donner du dynamisme au développement local de manière équitable au sein du territoire.
- Accueil de la petite enfance et développement des services aux personnes âgées sont les axes prioritaires à traiter en développant une logique de bassins de services (proximité du domicile ou proximité du lieu de travail) et une mise en réseau des acteurs (ex : Comités Locaux d'Information et de Coordination pour les personnes âgées et Relais Assistantes Maternelles pour la petite enfance).
- L'activité artisanale joue un rôle important dans le maintien d'une offre de services de proximité. Le projet de territoire devra intégrer cette problématique et proposer des solutions adaptées comme l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce.
- La réponse a été moins évidente en matière d'accès aux services de santé. Faut-il envisager une aide au maintien et/ou à l'installation de professionnels de la santé en adossant par exemple un pôle de santé à un pôle de services-commerces ?

Atelier 7 : ENVIRONNEMENT / PAYSAGES

Cet atelier n'a pas totalement répondu aux attentes du maître d'ouvrage dans la mesure où les personnes ressources invitées pour traiter de la question du paysage bâti et de la forme urbaine étaient peu présentes ou représentées.

La discussion a donc porté essentiellement sur l'environnement et les paysages au sens naturel du terme avec plusieurs points à retenir :

- L'importance de la définition d'une trame verte pertinente a été soulignée. L'objectif de cette trame est de restaurer la biodiversité et de contribuer à améliorer la perception paysagère (notamment traitement de l'interface entre espaces urbains et espace agricole) sans pour autant vouloir créer un "bocage". Cette trame doit s'appuyer sur les acquis du schéma directeur : coupures vertes entre les communes, protection des espaces boisés significatifs (en particulier massifs et pseudo-massifs) de la plaine agricole.
- L'importance des outils de connaissance de l'environnement du territoire, conformément à l'obligation d'évaluation environnementale des SCoT.
- La combinaison entre actions de protection (rôle du SCoT) et actions de valorisation/animation (rôle du pays).
- Les enjeux en terme de formes urbaines et de paysages bâtis sont au centre de la question de l'identité et de l'attractivité du territoire. Le SCoT a ici un rôle important à jouer pour maintenir la consommation de foncier, favoriser le renouvellement du tissu urbain, prendre en compte les enjeux de l'énergie et du climat.

Atelier 8 : TRANSPORTS/DEPLACEMENTS

Deux niveaux sont à considérer pour tirer parti des atouts de positionnement du territoire au niveau économique et renforcer son armature urbaine : le positionnement multimodal à grande échelle et la mobilité au sein du pays.

En ce qui concerne le positionnement multimodal à grande échelle et à moyen terme, plusieurs orientations se sont dégagées :

- Les infrastructures routières et autoroutières du territoire sont performantes, mais des aménagements importants restent à réaliser (mise à 2 x 2 voies des R.N. 4 et 44 – achèvement du contournement routier de Châlons y compris le désenclavement routier de la gare de triage de Châlons).

- L'ensemble Châlons-Vatry doit se positionner sur un couloir ferroviaire Est-Ouest existant et Nord-Sud à développer.
- Le fret ferroviaire et fluvial perd du terrain, mais présente un enjeu important de développement durable.
- Le transport ferroviaire de voyageurs présente un enjeu particulier en raison des bouleversements qu'a causé l'arrivée du TGV. Il y a donc un enjeu important de lobbying du territoire pour renforcer le positionnement ferroviaire du territoire vers Paris, Reims et l'Est.

En ce qui concerne les déplacements à l'échelle du Pays, plusieurs orientations se sont dégagées :

- Le transport à la demande pourrait être une solution efficace pour une meilleure desserte du territoire (hors transports scolaires) en s'appuyant sur une meilleure organisation (notamment complémentarité entre les modes et modernisation du secteur gare de Châlons) et en utilisant les offres existantes pour ne pas alourdir le coût.
- Les modes de déplacements doux manquent d'aménagements et de continuité malgré une topographie favorable du territoire. Il y a dans ce territoire l'opportunité de développer un schéma des liaisons douces (à l'équivalent de ce qui a été réalisé dans le Val de Loire), par exemple en s'appuyant sur la future voie verte Paris – Prague.

Bilan quantitatif et qualitatif des ateliers géographiques :

- Commission "Territoires du Nord et Armée" du 1er décembre 2008 : 23 participants pour 41 invités.
- Commission "Territoires du Sud" du 2 décembre 2008 : 24 participants pour 45 invités,
- Commission "Territoires des Vallées" du 8 décembre 2008 : 19 participants pour 40 invités,
- Commission "Territoires du Nord et Armée" du 15 décembre 2008 : 25 participants pour 41 invités.

1 – Vie quotidienne

Organisation des transports – déplacements à l'échelle du Pays de Châlons

L'importance du thème transport a été soulignée par tous les territoires pour renforcer le lien entre les habitants et construire la cohérence du pays. La configuration du Pays de Châlons-en-Champagne est jugée favorable du fait de la structuration urbaine. L'organisation des mobilités devrait y être moins difficile qu'ailleurs en raison d'une structure radiale.

Les demandes spécifiques à privilégier (publics prioritaires) sont les :

- personnes âgées,
- demandeurs d'emplois,
- jeunes,
- conjoints sans voiture.

La proposition à inscrire au futur contrat de pays d'une étude des besoins de mobilités, d'identification des priorités et des conditions de lancement d'une phase d'expérimentation paraît avoir recueilli un large assentiment.

Organisation des transports – déplacements au-delà du Pays de Châlons

Le territoire doit s'organiser pour défendre l'amélioration d'un certain nombre d'axes routiers (R.N. 4 et R.N. 44) et ferroviaires (liaison régionale Nord-Sud passant par Vatry), ainsi que l'achèvement du contournement routier de l'agglomération châlonnaise. Par ailleurs, il est impératif de travailler à l'amélioration des dessertes ferroviaires vers Reims, Paris et l'Est.

Développement des services à la population

Les communes suffisent-elles à assumer un rôle de proximité -rôle qu'elles assument déjà en partie- ou ne faudrait-il pas les accompagner par une offre de type Maison "e-services" tirant parti des moyens offerts par les Technologies de l'Information et de la Communication. La question reste posée (arbitrage entre déplacements des services ou mobilité des personnes).

En ce qui concerne les **personnes âgées**, le maintien à domicile fonctionne plutôt bien mais les choses vont devoir évoluer de façon quantitative (évolution du vieillissement) et qualitative. L'absence d'un Comité Local d'Information et de Coordination à l'échelle du pays est une question à traiter (1 ou plusieurs CLIC ?). La problématique des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer est également à prendre en considération. La question de la diversification de l'offre en logements intermédiaires va devenir de plus en plus impérieuse comme celle de la mutualisation de l'ingénierie de projet.

En ce qui concerne les **services de santé** indispensables au maintien d'une réelle habitabilité des territoires, les perspectives de la démographie médicale sont inquiétantes. Des actions seraient à prévoir, mais vu le doute exprimé par les services de la Région quant à leur efficacité, faut-il investir en associant par exemple pôle de santé et pôle de services ou bien attendre que les solutions viennent d'un niveau supérieur (incitation gouvernementale forte des médecins à s'installer en zone sous-médicalisée) ?

En ce qui concerne l'**accueil de la petite enfance**, cet axe est jugé primordial pour le territoire en termes d'attractivité résidentielle et économique (cela induit un meilleur niveau de recrutement). Différentes pistes sont envisagées (micro-crèches, relais assistantes maternelles) qui doivent tenir compte des changements profonds de la société (mobilité croissante, travail le dimanche, horaires décalés,...) et d'une approche par bassins de mobilité.

Développement du commerce et de l'artisanat

Une forte motivation a été constatée s'agissant d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) à l'échelle du Pays. Cette action pourrait utilement coïncider avec une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont les objectifs viennent d'être modifiés au niveau de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) vers la lutte contre l'habitat indigne et la sobriété énergétique des constructions.

Les "Territoires du Nord" ont exprimé la demande de lancer au plus vite une étude préalable sans attendre la fin de l'élaboration de la charte de pays.

2 – ECONOMIE

Valorisation des agro ressources

Plusieurs sites sont envisageables en tenant compte du pôle existant à Haussimont. Le pays doit s'organiser pour étendre le zonage d'éligibilité du pôle IAR. S'il y a accord pour identifier plusieurs sites de niveau Pays au regard des critères évoqués dans l'atelier thématique sur l'agriculture, il convient de ménager les souplesses nécessaires dans le futur SCoT pour s'adapter facilement à la demande.

Accompagnement du développement de l'Aéroport international de Paris-Vatry

Les territoires du Sud sont d'accord pour accompagner le développement de l'Aéroport de Vatry mais pas pour le subir.

L'affichage d'une deuxième piste dans le SCoT n'est pas jugée nécessaire au stade actuel de développement de Vatry. Il y a en revanche accord pour éviter le développement de l'urbanisation au Nord de la piste actuelle.

Valorisation du poids économique de l'armée

Les territoires du Nord souhaitent s'organiser pour informer les militaires "sur le départ" et les inciter à la création d'entreprises.

Simultanément, le Pays doit conduire une action de lobbying pour pérenniser la présence forte de l'armée et tirer parti du poids économique qu'elle représente (retombées fortes au niveau de l'économie locale – création d'activités connexes).

Développement du tourisme

Le territoire présente des atouts qui pourraient se développer significativement à court/moyen terme : axe véloroute "Paris-Prague", lien avec le développement de vols passagers à Vatry, classement du vignoble champenois au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En ce qui concerne le champ de l'économie, nous avons été un peu surpris du peu de réponses des groupes de travail territoriaux sur l'idée de concevoir un cadre d'accueil et de développement des entreprises s'appuyant sur des dispositifs du type pépinières d'entreprise et animation territoriale qui ont fait leurs preuves dans d'autres territoires ruraux. Cela fait sans doute partie des questions qui restent ouvertes et qui devront être abordées ultérieurement.

3 – HABITAT/CADRE DE VIE

Offre de logements

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle du Pays apporterait une solution à un objectif de production de logements équilibrée et répondant aux différentes demandes : jeunes ménages, personnes âgées, ...

Une meilleure répartition du logement locatif est également souhaitée. De nombreuses communes déclarent envisager la réalisation d'un habitat adapté pour les personnes âgées ce qui pose la question de la coordination de cette offre pour éviter les concurrences entre territoires et s'assurer de la complémentarité des produits.

Offre culturelle et sportive

Les commissions ont été peu prolixes sur ce sujet qui était, il est vrai, abordé en fin de réunion. La question de l'essoufflement du bénévolat a été soulevée et plusieurs territoires ont indiqué avoir engagé une réflexion pour inciter les clubs et associations à se regrouper.